

Ligne directe : 514.847.4592
edunberry@ogilvyrenault.com

EXPÉDIÉ PAR COURRIEL
SOUS TOUTES RÉSERVES

Montréal, le 20 décembre 2010

Me Véronique Dubois, Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Bureau 255
800 Place Victoria
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**OBJET : Phase 2 – Demande du Transporteur afin de modifier ses Tarifs et Conditions
des services de transport à compter du 1^{er} janvier 2009**
Votre dossier : R-3669-2008, phase 2
Notre dossier : 00378415-0229

Chère consoeur,

En prévision de la poursuite de l'audition du dossier à la Régie, prévue du 7 au 18 février 2011, nous confirmons que le Transporteur complétera la preuve qu'il entend présenter dans l'ordre suivant, tenant compte des disponibilités et déplacements des témoins formant les différents panels :

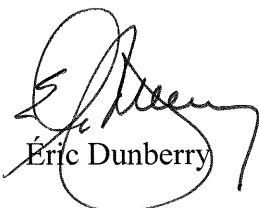
- Lundi, 7 février 2011 : Thème 4 – Écarts de réception et de livraison (Article 7, annexes 4 et 5);
- Mardi, 8 février 2011 : Poursuite du thème 4, si nécessaire, et présentation du thème 12 – Désignation des ressources en réseau, justification et suppression;
- Mercredi, 9 février 2011 : Poursuite du thème 2 – Uniformité et transparence pour le calcul de la capacité de transfert disponible (Appendice C-1);
- Jeudi 10 février 2011 : Poursuite du thème 2, si nécessaire, et présentation du thème 10 – Priorité de renouvellement (Article 2.2);

En ce qui concerne la preuve des Intervenants, nous comprenons que la Régie tiendra les participants informés si l'ordre proposé au premier calendrier de l'audience d'octobre 2010 venait à changer.

Nous notons que chaque Intervenant présentera sa preuve en un bloc, sur tous les thèmes, contrairement à la preuve du Transporteur administrée par sujet. Considérant la division du travail de préparation entre les procureurs du Transporteur selon les thèmes abordés, nous désirons informer les participants que leurs témoins pourront être interrogés par l'un, l'autre ou les deux procureurs du Transporteur, selon les thèmes qui seront abordés dans leur preuve en chef, mais jamais un témoin ne sera interrogé par deux procureurs sur le même thème.

Nous vous prions d'agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Nous profitons également de l'occasion pour vous souhaiter ainsi qu'aux membres de la formation et au personnel de la Régie une très joyeuse période des fêtes et une bonne année 2011.



Éric Dunberry

ED/el

c. c. Me Jean Morel – Hydro-Québec TransÉnergie
Intervenants – R-3669-2008, phase 2